

**PREMIERE SESSION ANNUELLE 2009 DE LA COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT (CNDE) ELARGIE AUX COMITES
DEPARTEMENTAUX DES DROITS DEE L'ENFANT (CDDE)**

MOTEL FIFATIN DE BOHICON, LES 16, 17 ET 18 SEPTEMBRE 2009

TRAVAUX EN ATELIERS

ATELIER N° 1 : VIOLENCES

THEMES :

- 1- Proposer les grands axes stratégiques de lutte contre les violences faites aux enfants ;*
- 2- Proposer les grands axes stratégiques de lutte contre les châtiments corporels ;*
- 3- Projet de déclaration de la CNDE demandant au Gouvernement de prendre des mesures contre les châtiments corporels faits aux enfants.*

Président : DJIVOESSOU Romuald

Rapporteur : LEOTOÏCHAN Sakiou

Membres :

- 1- Léopold TOSSOU
- 2- EZOU Gabin
- 3- TCHABI Louise
- 4- AKOUETE Rogatien
- 5- AHOSSOU Séraphin
- 6- METINHOUE Arsène
- 7- AZOMA Cyriaque
- 8- SOGLO Casimir
- 9- DOSSOU Sabirath
- 10- OLOUDE Alfred
- 11- YORO Gerlac André

SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER N° 1

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBSERVATIONS
<i>1°) Proposer les grands axes stratégiques de lutte contre les violences faites aux enfants</i>		
<i>Axe stratégique n° 1 : Prévention</i>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Répertorier les textes juridiques en la matière ; 2- Mobiliser les communautés contre la violence ; 3- Renforcer les capacités des structures et des acteurs de lutte contre la violence faite aux enfants. 	Les acteurs institutionnels et locaux
<i>Axe stratégique n° 2 : Protection et répression</i>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Mettre en place une politique de prise en charge des enfants victimes des violences ; 2- Renforcer les mesures législatives en matière de lutte contre la violence faite aux enfants ; 3- Renforcer les mesures et instruments répressifs en matière de lutte contre les violences 	
<i>Axe stratégique n° 3 : Coordination/plaidoyer</i>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Doter la CNDE et ses démembrements de moyens et outils adéquats pour assurer la coordination ; 2- Dynamiser les structures de veille en 	

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBSERVATIONS
	matière de protection des enfants.	
2*) Proposer les grands axes stratégiques de lutte contre les châtiments corporels		
<i>Axe stratégique n° 1 : Prévention</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Répertorier les textes juridiques en la matière ; 2- Prendre des mesures législatives et réglementaires ; 3- Mobiliser les communautés contre le châtiment ; 4- Renforcer les capacités des structures et des acteurs de lutte contre le châtiment corporel ; 5- Réfléchir et promouvoir les pratiques positives d'éducation des enfants. 	
<i>Axe stratégique n° 2 : Protection et répression</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Mettre en place une politique de prise en charge des enfants victimes de châtiments corporels et graves sévisses corporels ; 2- Renforcer les mesures et instruments répressifs en matière de châtiments corporels 	
<i>Axe stratégique n° 3 : Plaidoyer</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Dynamiser les structures de veille en matière de protection des enfants. 	

